

## **Rapport sur le préavis municipal no 46 relatif à l'arrêté d'imposition 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean	1 <sup>er</sup> membre
M. Eric Dällenbach	rapporteur
Mme Angelita Galvez	
M. Daniel Calabrese	
M. Rodolphe Chatagny	
M. Samuel Freuler	
Mme Iulica Gorgoni	
M. Rasul Mawjee	
Mme Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 03, 10 et 20 septembre

### **Excusés**

03.09 : Daniel Calabrese, Georges Grandjean

10.09 : Georges Grandjean, Eric Dällenbach, Daniel Calabrese et Iulica Gorgoni

### **Remerciements**

Les membres de la Cofin remercient MM. Gilles Davoine et Julien Ménoret pour leur disponibilité, les informations transmises ainsi que les réponses données à nos nombreuses questions.

### **Préambule**

En vertu de l'article 33 de la loi sur les impôts communaux, (LCom) il est prévu que les arrêtés communaux d'imposition doivent être soumis à l'approbation du département en charge des relations avec les communes avant le 30 octobre. La décision ainsi transmise relève toutefois du conseil communal.

### **Faits constatés**

La péréquation RIE III, selon les premiers calculs, nous fait perdre Fr. 1'641'560.- pour l'année 2019.

Il est également à prévoir une augmentation des acomptes de la facture sociale. Ils seront publiés à la fin du mois de septembre par le Service des communes. Cependant, la tendance communiquée de manière officielle par l'UCV, est une croissance de l'ordre de 10% du total de la facture sociale à répartir entre les communes. Il n'y a rien d'officiel sur le site de l'Etat de Vaud. Ces chiffres sont avancés selon des estimations sur la base de l'augmentation passée et des mesures d'accompagnement prévues dans la RIE III (subsidés de l'assurance maladie à 10% maximum du revenu des ménages). Les acomptes de péréquation 2019 seront publiés après la séance de la COPAR du 26 septembre 2018. Par ailleurs, d'autres facteurs peuvent influencer la variation de la quote-part à charge de la Ville de Gland (valeur du point d'impôts de Gland et des autres communes, prélèvements conjoncturels budgétés), mais faute d'informations plus précises, nous tablons sur une augmentation de 10% des acomptes de facture sociale 2019.

Il s'agit sans conteste d'un effet pérenne avec notamment une augmentation des bénéficiaires de prestations sociales et une hausse des subsidés LAMal évoquée ci-dessus. Il n'y a pas d'effet de rattrapage étant donné

que les charges de péréquation et de charges sociales relatives à l'année 2017 ont été entièrement provisionnées dans les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2017.

### Récapitulation de la péréquation 2017 :

Le  
2019  
cours

	<b>Totaux</b>	<b>Facture sociale</b>	<b>Péréquation directe</b>	<b>Réforme policière</b>
<b>Acomptes 2017</b>	15'815'198	11'052'446	2'979'766	1'782'986
<b>Décomptes 2017</b>	18'194'283	12'945'227	3'392'370	1'856'686
<b>Soldes 2017</b>	2'379'084	1'892'781	412'604	73'700
<b>Provision 31.12.2017</b>	19'089'220	13'726'580	3'446'438	1'916'202
<b>Gain reconnu en 2018</b>	894'937	781'353	54'068	59'516

budget  
est en

d'élaboration. Toutefois, la Cofin prend note que la Municipalité réitère sa volonté de maintenir l'évolution des charges en adéquation raisonnable avec l'évolution des revenus de la commune à long terme. Il convient de préciser qu'une perte est prévue pour 2019. Les grands projets devront être échelonnés dans le temps grâce à la revue régulière des projets et des priorités par les services et la Municipalité. De plus, les services ont une capacité maximale en moyens humains pour planifier, exécuter et superviser les projets qui fait que les projets doivent être échelonnés dans le temps. Par ailleurs, les grands travaux sont comptabilisés dans le compte d'investissement et n'ont qu'une incidence secondaire et d'une importance relative moindre sur le compte de fonctionnement : amortissement annuel d'un trentième de l'investissement, éventuel frais d'exploitation (rares), traitement des chefs de projet (coûts fixes). Conceptuellement, le compte de fonctionnement dégage chaque année une marge d'autofinancement qui sert soit à rembourser les dettes communales, soit à financer les crédits d'investissement directement. Des économies budgétaires nous permettraient de dégager une marge d'autofinancement plus importante et d'entreprendre des projets plus rapidement et inversement. Ainsi, en une décennie, la commune a généré une marge d'autofinancement cumulé de CHF 83'411'000.- et a pu financer des investissements nets de CHF 66'855'000.-, soit un degré d'autofinancement de 124.8% et a remboursé pour CHF 15'840'000.- d'emprunts dans le même temps. Les fondamentaux semblent demeurer positifs pour le moment.

Le budget 2019 est en cours d'élaboration et il est impossible de communiquer avec fiabilité une évolution de la dette communale sans avoir terminé le plan de trésorerie du compte de fonctionnement et du compte d'investissement. La Municipalité souhaiterait, tout comme la Commission des finances, avoir toutes les cartes en main pour déterminer son coefficient fiscal le plus précisément possible, mais la loi est ainsi faite que l'arrêté d'imposition doit être validé avant le 30 octobre alors que le budget doit l'être avant le 15 décembre. Toutefois, l'évolution de la dette a été présentée avec les budgets 2017 et 2018, ainsi qu'un plan financier détaillé avec le préavis relatif au plafond d'endettement. Les comptes 2016 et 2017 se sont révélés meilleurs que prévus et la commune a pu financer les investissements réalisés en 2016 et 2017 sans plus s'endetter (environ CHF 10 millions de moins que prévu lors de l'acceptation du plafond d'endettement à CHF 128 millions 2 ans plus tôt).

La municipalité table sur une augmentation du nombre de contribuables et des recettes fiscales des personnes physiques pour l'année à venir. Durant ces dix dernières années, la population a crû de 1.7% par an en moyenne, tandis que les contribuables ont augmenté au rythme de 2.2%. De plus, les acomptes d'impôts sur le revenu des personnes physiques pour l'année en cours ont augmenté de 1.7% par an en moyenne, alors que les recettes d'impôts totales (acomptes et compléments des années fiscales antérieures) ont augmenté de 0.8% par an. Les constructions d'habitation en cours et les demandes de permis de construire mis à l'enquête

publique viennent s'additionner à la croissance naturelle de la population constatée ces dernières années. Au niveau de l'augmentation des personnes morales, les politiques de promotion économique mettront un peu de temps à déployer leurs effets et il y a énormément d'incertitude sur les répercussions directes et indirectes de telles politiques, ainsi que de l'entrée en vigueur de la RIE III VD. Par ailleurs, le Conseil d'Etat vient de décider d'une enveloppe de 50 millions en faveur des communes. En l'état actuel du dossier, il ne nous est pas possible de nous informer du montant qui sera dévolu à notre commune.

Malgré ces états de fait la municipalité prévoit à nouveau de nouveaux postes de travail dans l'administration communale pour 2019 soit (4 postes, 2.95 EPT pour 2019).

Concernant le projet de la Combaz, le premier coup de pioche n'a pas encore été donné et la première étape des travaux vient à peine d'être mise à l'enquête publique. Les premiers appartements seront livrés en 2020. Dans ce contexte, il n'y a raisonnablement pas de recettes à attendre au niveau de la commune pour 2019.

En outre, le Conseil national vient d'adopter une loi fédérale concernant la RIE III. Il avantagerait également les cantons compte tenu de certaines modifications par rapport au projet refusé par le peuple. Le projet va être traité à nouveau par le Conseil des Etats. S'il est accepté, il fera certainement l'objet d'un référendum populaire. Donc, nous n'avons encore rien de définitif à ce jour.

### **Appréciation**

- Le montant de la dette communale a pu être maintenu.
- La marge d'autofinancement s'est améliorée.
- La valeur du point d'impôt est peu élevée mais dans la moyenne cantonale.
- L'impôt sur les personnes morales ne représente qu'une portion congrue des rentrées fiscales de la commune.
- La Cofin constate que l'année 2019 sera une année de transition au niveau impôts et qu'il convient de se montrer très prudent vis à vis de nouveaux engagements financiers.
- La Cofin est d'avis que tout nouvel engagement de personnel communal devrait pouvoir attendre 2020.
- La Cofin considère également que les retards accumulés par l'administration cantonale des finances ne permettent pas une gestion communale optimale et retardent clairement la prise de décisions.( facture sociale, calculs de répartition communale, compétences communales et cantonale ). Ceci devrait être mis sur la table avec le Chef du département. La décision de ne pas repousser l'entrée en vigueur de la RIE VD pose effectivement des problèmes à notre commune.

## **Conclusions**

Considérant ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de décider de la manière suivante :

**Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que proposé par la municipalité**

**Transmettre la décision au Conseil d'Etat pour approbation et publication dans la FAO**

Georges Grandjean  
1<sup>er</sup> membre

Eric Dällenbach  
rapporteur

Angelica Galvez

Daniel Calabrese

Rodolphe Chatagny

Samuel Freuler

Iulica Gorgoni

Rasul Mawjee

Isabelle Wegmann

Gland, le 15 septembre 2018